

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
	K. Interdiction de l'arme nucléaire à neutrons	51	9 décembre 1981	81
	L. Programme de recherches et d'études sur le désarmement	51, c	9 décembre 1981	81
	M. Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire	51, h	9 décembre 1981	81
36/93	Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (A/36/753)	52	9 décembre 1981	82
36/94	Conclusion d'une convention internationale sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires (A/36/754)	53	9 décembre 1981	83
36/95	Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires (A/36/755)	54	9 décembre 1981	84
36/96	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) [A/36/743]			
	Résolution A	42	9 décembre 1981	85
	Résolution B	42	9 décembre 1981	86
	Résolution C	42	9 décembre 1981	87
36/97	Désarmement général et complet (A/36/756)			
	A. Etude du désarmement en ce qui concerne les armes classiques	55	9 décembre 1981	87
	B. Conclusion d'une convention internationale interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques ..	55, g	9 décembre 1981	87
	C. Prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique	55	9 décembre 1981	88
	D. Arrangements institutionnels relatifs au processus du désarmement	55, b	9 décembre 1981	89
	E. Non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement	55, d	9 décembre 1981	89
	F. Mesures propres à accroître la confiance	55, c	9 décembre 1981	90
	G. Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements	55	9 décembre 1981	91
	H. Etude de tous les aspects du désarmement régional	55, e	9 décembre 1981	91
	I. Négociations sur la limitation des armes stratégiques	55, j	9 décembre 1981	91
	J. Réexamen de la composition du Comité du désarmement	55, j	9 décembre 1981	92
	K. Désarmement et sécurité internationale	55, i	9 décembre 1981	93
	L. Etude des rapports entre le désarmement et la sécurité internationale ..	55, f	9 décembre 1981	94
36/98	Armement nucléaire israélien (A/36/757)	56	9 décembre 1981	94
36/99	Conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique (A/36/758)	128	9 décembre 1981	95
36/100	Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire (A/36/759)	135	9 décembre 1981	95
36/101	Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats (A/36/760)	57	9 décembre 1981	96
36/102	Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (A/36/761)	58, a	9 décembre 1981	96
36/103	Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats (A/36/761)	58, b	9 décembre 1981	98
36/104	Application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix (A/36/761)	58, c	9 décembre 1981	100

36/81. Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

A

PRÉPARATIFS DE LA SESSION

L'Assemblée générale,

Rappelant la section III de sa résolution 33/71 H du 14 décembre 1978, par laquelle elle a décidé de con-

voquer en 1982, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement¹,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 49 (A/36/49).

1. *Approuve* le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et les recommandations qu'il contient concernant la session, qui doit se tenir à New York du 7 juin au 9 juillet 1982;

2. *Approuve également* la recommandation du Comité préparatoire de se réunir à New York du 26 avril au 14 mai 1982 pour poursuivre l'examen des questions de fond relevant de la session, y compris l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire, première session extraordinaire consacrée au désarmement, aux fins d'incorporation dans le document ou les documents qui seront adoptés à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et de toutes les questions d'organisation et de procédure restées en suspens;

3. *Exprime sa satisfaction* aux membres du Comité préparatoire pour leur contribution positive à ses travaux;

4. *Invite* les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, le 31 mars 1982 au plus tard, de nouvelles vues sur les questions de fond relevant de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, y compris l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire;

5. *Prie* tous les Etats Membres participant à des négociations bilatérales, régionales ou multilatérales sur des questions de désarmement en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies de présenter à l'Assemblée générale des renseignements appropriés sur ces négociations, conformément au paragraphe 27 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée², avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement;

6. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Comité préparatoire toute l'assistance dont il pourra avoir besoin pour achever ses travaux.

91^e séance plénière
9 décembre 1981

B

PRÉVENTION D'UNE GUERRE NUCLÉAIRE

L'Assemblée générale,

Alarmée par la menace que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements font peser sur la survie même de l'humanité,

Rappelant qu'écarter la menace d'une guerre mondiale — d'une guerre nucléaire — est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle,

Réitérant que tous les Etats Membres ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau d'une nouvelle guerre mondiale,

Rappelant les dispositions des paragraphes 47 à 50 et 56 à 58 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement, concernant des méthodes visant à éviter une guerre nucléaire,

Considérant que la prévention d'une guerre nucléaire et la réduction des risques de guerre nucléaire sont des questions de la plus haute priorité, que l'Assemblée générale devrait examiner à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement,

Réaffirmant l'intérêt vital du désarmement pour tous les peuples du monde,

Consciente de la responsabilité particulière des Etats dotés d'armes nucléaires,

1. *Prie instamment* tous les Etats dotés d'armes nucléaires de présenter au Secrétaire général, le 30 avril 1982 au plus tard, pour examen par l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire;

2. *Invite* tous les autres Etats Membres qui le désirent à faire de même;

3. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, un rapport contenant les vues, propositions et suggestions concrètes visées au paragraphe 1 ci-dessus, ainsi que celles qui auront été reçues d'autres Etats Membres.

91^e séance plénière
9 décembre 1981

36/82. Réduction des budgets militaires

A

L'Assemblée générale,

Vivement préoccupée par l'accélération constante de la course aux armements et par l'augmentation des dépenses militaires, qui grèvent lourdement l'économie de toutes les nations et ont des effets extrêmement préjudiciables pour la paix et la sécurité internationales,

Réaffirmant les dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale selon lesquelles une réduction progressive des budgets militaires sur une base mutuellement convenue, par exemple, en chiffres absolus ou en pourcentage, particulièrement de la part des Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats militairement importants, serait une mesure qui contribuerait à freiner la course aux armements et offrirait davantage de possibilités de réaffecter au développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, les ressources actuellement utilisées à des fins militaires³,

Réaffirmant qu'il est possible d'opérer des réductions régulières et systématiques dans les budgets militaires sans modifier l'équilibre militaire au détriment de la sécurité nationale d'aucun Etat,

Rappelant sa résolution 34/83 F du 11 décembre 1979, dans laquelle elle a estimé qu'une nouvelle impulsion devrait être donnée aux efforts déployés en vue de parvenir à des accords visant à geler, à réduire ou à limiter de toute autre manière, d'une façon équilibrée, les dépenses militaires et comprenant des me-

² Résolution S-10/2.

³ *Ibid.*, par. 89.